



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 mai 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2004-822 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 5 MAI 2004**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 5 mai 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-823 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 113 326,53 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 384 753,29 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 6 921,78 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 15 - 266 972,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 15 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	113 326,53 \$	3 au 7 mai 2004
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	384 753,29 \$	3 au 7 mai 2004
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	6 921,78 \$	3 au 7 mai 2004
Liste des embauches numéro 15	Embauches de personnel temporaire	266 972,50 \$	26 au 30 avril 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-824 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 - 466 280,67 \$ - PÉRIODE DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-17 d'un montant total de 466 280,67 \$ pour la période du 29 avril au 5 mai 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-825 EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES À L'ASSOCIATION "LES DIABÉTIQUES DE L'OUTAOUAIS" POUR LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE, LE 20 MAI 2004 - 550 \$

CONSIDÉRANT QUE l'Association « les diabétiques de l'Outaouais » organise une conférence sur le diabète à la salle des fêtes, le 20 mai 2004;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a demandé une exemption du coût de location applicable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de la salle des Fêtes à l'Association « les diabétiques de l'Outaouais » pour la tenue d'une conférence, le 20 mai 2004. Cette exemption représente un montant de 550 \$.

Adoptée

CE-2004-826 MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT BOYCE - GROUPE CONSEIL GENIVAR INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la préparation des plans et devis de la réfection du pont Boyce a été accordée au groupe conseil GENIVAR inc. par la résolution numéro CE-2003-1372;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à l'article 573.3 de négocier de gré à gré avec le professionnel qui a préparé les plans et devis le coût de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le groupe conseil GENIVAR inc. a présenté un prix forfaitaire de 76 150 \$ excluant les taxes pour la surveillance des travaux et que le Service d'ingénierie considère raisonnable le coût de cette offre de services :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde au groupe conseil GENIVAR inc. le mandat de surveillance des travaux de réfection du pont Boyce pour un montant forfaitaire de 76 150 \$ excluant les taxes tel que décrit dans son offre de services du 29 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30122-015-46153	82 261,04 \$	Réfection et aménagement du réseau routier pont Boyce
04-13493	5 330,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-827

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES RELEVÉS, LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS NÉCESSAIRES À L'OPTIMISATION DU TRACÉ DE LA PHASE 1 DU COLLECTEUR MONDOUX - CONTRAT NUMÉRO C-02-102 - 55 177,39 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-262 adoptée le 19 mars 2002, a mandaté la firme CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation des plans et devis relatifs à la construction de la phase 1 du collecteur Mondoux, contrat C-02-102;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande le montant de 55 177,39 \$ incluant les taxes, comme ajustement des honoraires professionnels pour les relevés, la conception et la préparation des plans et devis en vue de l'optimisation du tracé du collecteur suite à la découverte de matériaux contaminés lors des sondages géotechniques portant ainsi le mandat au coût total maximal de 226 589,45 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels de la firme CIMA+ s.e.n.c. pour les services d'ingénierie additionnels nécessaires à l'optimisation du tracé du collecteur Mondoux pour un montant final maximal de 55 177,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-006-46154	51 819,50 \$	Honoraires professionnels - égout aqueduc pavage égout - collecteur Mondoux
04-13493	3 357,89 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-828

AUTORISER L'AJUSTEMENT DE COÛTS POUR LES TRAVAUX - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUE SAINT-ARTHUR - CONTRAT 02-56 - 20 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-548 adoptée le 23 avril 2003, a retenu les services de Construction D.J.L. inc. selon un coût de soumission de 197 062,10 \$ incluant les taxes pour les travaux de « Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc – rue Saint-Arthur », contrat 02-56;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige des travaux en supplément pour respecter les exigences en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande un montant approximatif de 20 000 \$ en supplément au coût de soumission dans le cadre des travaux de « Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc – rue Saint-Arthur » contrat 02-56 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le montant approximatif de 20 000 \$ incluant les taxes en supplément au contrat portant ainsi le coût des travaux octroyés à Construction D.J.L. à 217 062,10 \$ incluant les taxes, le tout faisant partie du remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc – rue Saint-Arthur, contrat 02-56.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-003-46155	18 782,87 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh. égout / aqueduc
04-13493	1 217,13 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-829* ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 1 321 642 ET 2 305 502 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - PARC HILLTOP - 7 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est propriétaire des lots numéros 1 321 642 et 2 305 502, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 1 321 642 fait partie intégrante du parc municipal Hilltop situé entre les rues du Versant-Nord et du Sommet (annexes 1, 2 et 3);

CONSIDÉRANT QUE le lot numéro 2 305 502 comporte déjà un ensemble de construction récente de la Ville (station de pompage La Vérendrye Ouest / St-Louis) (annexes 5 et 6);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir le lot numéro 1 321 642 (superficie 608 m²) afin de régulariser ainsi les jeux récréatifs et le mobilier urbain installés dans le parc Hilltop;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir le lot numéro 2 305 502 du cadastre du Québec (superficie de 648,7 m²) afin de régulariser les constructions de la Ville et l'occupation par cette dernière dudit lot :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir les lots numéros 1 321 642 et 2 305 502, du cadastre du Québec pour la somme totale de 7 000 \$ excluant les taxes et les honoraires professionnels, le tout en conformité avec le règlement numéro 49-2002, la résolution numéro CM-2002-810 et les exigences du ministère des Transports du Québec pertinentes au lot numéro 2 305 502.

M^c Allen Bourdages est mandaté pour préparer les actes d'acquisition.

Les fonds à cette fin, au montant de 8 051,75 \$ incluant les taxes pour l'acquisition des lots, auquel s'ajoute un montant approximatif de 2 200 \$ incluant les taxes pour les honoraires professionnels s'y afférent, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	9 207,67 \$	Acquisition de lot – Parc Hilltop
06-20049-005	424,08 \$	Acquisition de lot – Poste de pompage – La Vérendrye
04-13493	620,00 \$	TPS à recevoir ristourne
TOTAL :	10 251,75 \$	

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20049-001	425 \$		Quotes-parts mun.-réhabil.réseau égout-bornes incendie // quote-part (Alexis Nihon)
06-20049-005		425 \$	Quotes-parts mun.-réhabil.réseau égout-bornes incendie // acquisition de lot

Le trésorier est autorisé à puiser au fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville de Gatineau, un montant de 9 207,67 \$ afin de financer le coût d'achat du terrain susmentionné, ainsi que les honoraires professionnels s'y afférent.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les actes d'acquisition.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-830*

SUBVENTION DE 6 600 \$ POUR L'IMPLANTATION DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE « PETITS PIEDS » - 1174, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, adoptée le 10 février 2004 (CM-2004-159), prévoit une aide de 100 \$ par place créée pour la construction d'un tel bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par le CPE « Petits Pieds » est pour la construction d'un bâtiment d'une capacité de 66 places et un permis a été émis pour cette capacité selon les informations transmises par le Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée sera par conséquent de 6 600 \$, laquelle sera versée à la fin des travaux de construction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil, en vertu de l'adoption de la politique d'aide pour l'implantation des centres de la petite enfance, d'accepter qu'une subvention de 6 600 \$ soit accordée pour la construction du CPE « Petits Pieds ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 6 600 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance « Petits Pieds » à l'attention de madame Judith Martineau, 814, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	6 600 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-831* CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, RÉGION DE L'OUTAOUAIS - 2 402 \$

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge tient présentement sa campagne de financement 2004-2005 sous le thème « VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE. ICI. MAINTENANT »;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge vient en aide aux sinistrés lors d'un incendie en leur trouvant un logement temporaire et en leur distribuant des troussees d'hygiène, de la nourriture, des couvertures et des vêtements selon le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, sur le territoire de la ville de Gatineau, la Croix-Rouge est venue en aide à 246 personnes, lors de 34 sinistres et versé 42 802,40 \$ pour leur venir en aide;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est également présente dans notre communauté par ses nombreux programmes de natation, de sécurité aquatique et de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un partenaire important de l'organisation municipale de sécurité civile lors de sinistres majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge ne reçoit aucune subvention des gouvernements et doit compter sur le soutien de la communauté pour poursuivre ses activités de secours, de formation et de prévention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'un montant de 2 402 \$, représentant le coût pour venir en aide à deux familles de quatre personnes, à la Société canadienne de la Croix-Rouge région de l'Outaouais dans le cadre de sa campagne de financement 2004-2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 402 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge région de l'Outaouais dans le cadre de sa campagne de financement 2004-2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-972	2 402 \$	Plan d'intervention - mesures d'urgence subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
23110-692	2 402 \$		Plan d'intervention - mesures d'urgence // équip. non-capitalisable
23110-972		2 402 \$	Plan d'intervention - mesures d'urgence // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-832 **SUBVENTION DE 500 \$ - COMMISSION SCOLAIRE AU COEUR-DES-VALLÉES-DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTRÉUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, à l'attention de monsieur Guy Lapointe, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2, à titre de subvention pour des bourses d'études.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	250 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-833 **SUBVENTION DE 600 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Soupière de l'amitié de Gatineau, à l'attention de monsieur Martin Lacasse, président d'honneur des petits déjeuners, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le projet des petits déjeuners.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11404-972	100 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-834 **SUBVENTION DE 775 \$ - LEUCAN-OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 775 \$ à l'ordre de Leucan-Outaouais à l'attention de madame Francine Guiet, coordonnatrice, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 84026, Gatineau, Québec, J8P 7R8 à titre de subvention pour la Marche des Coccinelles qui aura lieu le 13 juin 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph de Sylva - du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-835 SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLMEYR - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C.P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention dans le cadre de l'activité Fleurs de Macadam qui aura lieu le 28 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	250 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-836 SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER - DISTRICT ELECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école Georges-Étienne-Cartier, à l'attention de madame Mireille Desroches, responsable du service de garde, 30, rue de Savoie, Gatineau, Québec, J8T 1K8, à titre de subvention pour son projet d'aménagement paysager.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	400 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-837 **SUBVENTION DE 50 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE AUX AÎNÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre du Centre d'entraide aux aînés, à l'attention de madame Lise Tremblay, directrice générale, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention dans le cadre de la campagne de sollicitation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-838 **PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS LE 31 MAI 2004 - 55 \$ ET SUBVENTION DE 375 \$ - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais le 31 mai 2004 et messieurs Simon Racine, Joseph De Sylva, André Levac, Richard Côté et Yvon Boucher à subventionner cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 430 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Paul Larabie, 85, rue Bellehumeur, Bureau 210, Gatineau, Québec, J8T 8B7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	125 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	55 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11401-972	25 \$	André Levac – d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-839 **PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN - COLLOQUE ANNUEL DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE À SHAWINIGAN - 28 AU 30 MAI 2004 - 1 300 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer à la 16^e édition du Colloque annuel du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Shawinigan du 28 au 30 mai 2004 pour une dépense maximale de 1 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 287,56 \$ à l'ordre de Carrefour action municipale et famille, 360, rue Lawrence, bureau 2300, Greenfield Park, Québec, J4V 2Z4 concernant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30020	1 300 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-840 **RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE - REPRÉSENTANTS -
FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement de la cotisation de madame Thérèse Cyr et de monsieur Yvon Boucher comme représentants de la Ville de Gatineau au sein de la Fondation de l'entrepreneurship.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship à l'attention de monsieur Régis Labeaume, président-directeur général, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec, Québec, G1N 3E9 à titre de cotisation annuelle pour madame Thérèse Cyr et monsieur Yvon Boucher.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494-30024	93,91 \$	Conseil municipal cotisations
11100-494-30019	93,91 \$	Conseil municipal cotisations
04-13493	12,18 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-841 **SOUSSION 2004 SP 026 - CONSTRUCTION DJL INC. - FOURNITURE DE
BÉTON BITUMINEUX - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 665 879,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la fourniture de béton bitumineux, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 mai 2004, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide jusqu'à la fermeture des usines à la fin de la présente année.

TYPES DE MÉLANGE	PÉRIODE	PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)	ESCOMPTE POUR PAIEMENT 20 JOURS
E.B. 14	Du 15 mai au 15 octobre 2004	51,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
E.B. 14	Du 16 octobre à la fermeture de l'usine	63,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
E.B. 10 « S »	Du 15 mai au 15 octobre 2004	52,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
E.B. 10 « S »	Du 16 octobre à la fermeture de l'usine	64,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
E.B. 10 « C »	Du 15 mai au 15 octobre 2004	54,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
E.B. 10 « C »	Du 16 octobre à la fermeture de l'usine	66,00 \$/t.m.	1,00 \$/t.m.
Colasse (bitume d'amorçage RS-1)	Du 15 mai à la fermeture de l'usine	0,70 \$/litre	N/A

Le prix des divers types de mélange bitumineux sera ajusté hebdomadairement selon l'augmentation ou la baisse du prix du bitume entrant dans la composition des divers mélanges. L'ajustement final qui consistera en un paiement ou un crédit se fera à la fin de la saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées – asphalte et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-842

SOUMISSION 2004 SP 104 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - PARC DE JEUX D'EAU - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - 204 312,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM – JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, d'une placette en pavés de béton ainsi que la plantation d'arbres feuillus, de conifères, d'arbustes et l'engazonnement dans le parc adjacent au centre communautaire de Buckingham au montant total révisé de 204 312,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 mai 2004 et le bordereau de soumission révisé en date du 18 mai 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30136-004-46163	191 878,33 \$	Programme de renouveau urbain piscine de Buckingham reconstruction
04-13493	12 433,68 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-843

MUTATION DE MONSIEUR YVES CYR AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE - ARÉNA, SECTEUR DE BUCKINGHAM, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur concierge - aréna, secteur de Buckingham au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Yves Cyr au poste d'opérateur concierge - aréna, secteur de Buckingham au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

Le poste d'opérateur concierge garantit un minimum de 34 semaines par année. La date d'entrée en fonction de M. Cyr sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cyr sera de 18,15 \$/heure selon l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71239-114 – Arénas Buckingham – Rémunération régulière - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-844

MUTATION DE MONSIEUR DENIS QUEVILLON AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier au Service des opérations de terrain, centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Denis Quevillon au poste de journalier au Service des opérations de terrain, centre Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Quevillon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Quevillon sera celui de la classe III de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-114 - Rues pavés – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-845 **PERMANENCE DE MADAME MICHELINE FRÉCHETTE AU POSTE DE
COMMIS-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL**

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Fréchette a été promue à l'essai pour une période de 6 mois, par la résolution numéro CE-2002-679 adoptée par le comité exécutif le 28 mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 29 mai 2002 jusqu'au 5 août 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière a été prêtée au Service d'urbanisme au Centre de services de Hull du 6 août 2002 jusqu'au 6 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est revenue à son poste le 9 février 2004 et aura complété sa période d'essai de 6 mois le 2 juin 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Micheline Fréchette au poste de commis-réceptionniste au Centre de services de Hull à compter du 2 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-846 **PERMANENCE DE MADAME DIANE CÔTÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ
TECHNIQUE PAYABLES AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION
COMPTABILITÉ ET PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES
FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Côté a été promue à l'essai pour une période de 3 mois, par la résolution numéro CE-2004-300 adoptée par le comité exécutif le 25 février 2004;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 2 mars 2004 et aura complété sa période d'essai le 2 juin 2004 à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Diane Côté au poste de préposé technique payables au Service des finances, division comptabilité et paie, Module de l'administration et des finances et ce, à compter du 2 juin 2004.

Adoptée

CE-2004-847 **PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MARILOU
LAFRENIÈRE, SECRÉTAIRE À LA DIVISION DES TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES AU MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QU'après une analyse des opérations de la division des transactions immobilières, il y a lieu de prolonger l'engagement temporaire de madame Marilou Lafrenière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Marilou Lafrenière, secrétaire à la division des transactions immobilières, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, jusqu'au 31 décembre 2004.

Le salaire de madame Marilou Lafrenière sera celui de la classe 06, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-132 – Transactions immobilières – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-848

DÉMISSION DE MONSIEUR MICHEL RÉGIMBAL AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Régimbal, occupant le poste de lieutenant au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Michel Régimbal, au poste de lieutenant, Service de police, Module de la protection des personnes et des biens et ce, à compter du 4 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Michel Régimbal les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Michel Régimbal de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-849*

RETRAITE DE MONSIEUR MARCEL VANASSE, CHARGÉ D'ÉQUIPE, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAINS, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2004

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Vanasse, chargé d'équipe au Service des opérations de terrains, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2004;

CONSIDÉRANT QU'à cette date monsieur Marcel Vanasse aura complété 30 ans et 7 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Marcel Vanasse à compter du 1^{er} octobre 2004.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser M. Vanasse à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Marcel Vanasse leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-850* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs a demandé une modification à sa structure organisationnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la modification ci-dessous à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs :

- Création du poste de gestionnaire du Lac Beauchamp au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus au poste budgétaire 02-99900-999 la somme de 40 000 \$ pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années ultérieures les montants requis pour donner suite à cette résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71360-220	3 000 \$	Parc du lac Beauchamp rentes Québec (RRQ)
71360-115	37 000 \$	Parc du lac Beauchamp réguliers/non-syndiqués

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	40 000 \$		Imprévus // autres
71360-220		3 000 \$	Parc du lac Beauchamp // rentes Québec (RRQ)
71360-115		37 000 \$	Parc du lac Beauchamp // réguliers/non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 14 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

CE-2004-851 AUTORISER LES PROCUREURS BEAUDRY BERTRAND À SIGNER LA QUITTANCE POUR METTRE FIN AU DOSSIER JUDICIAIRE 550-05-009401-004

CONSIDÉRANT QUE des procédures en recouvrement de deniers ont été entreprises en Cour supérieure relativement à une erreur alléguée à l'encontre de différents bureaux d'actuares, lesquelles ont permis de récupérer pour le régime de retraite des fonctionnaires, policiers, pompiers de l'ex-Ville de Hull une somme de 130 000 \$, laquelle somme a été acceptée par le comité de retraite en contrepartie d'une quittance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures judiciaires, pour des motifs tenant à la procédure civile, avaient été instituées au nom du Régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull, madame Lise Lachance ainsi que l'ex-Ville de Hull (maintenant Ville de Gatineau), en tant que demandeurs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour mettre fin aux procédures suite à l'entente intervenue, que tous les demandeurs, par leurs représentants autorisés, signent la quittance usuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville au dossier, le cabinet Beaudry Bertrand à signer la quittance pour et au nom de la Ville ainsi que tout autre document nécessaire pour mettre fin au dossier judiciaire 550-05-009401-004.

Adoptée

CE-2004-852* AUTORISER LE SERVICE DES FINANCES À PAYER LA SOMME DE 164,278 \$ DOSSIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'EX-VILLE DE HULL

CONSIDÉRANT QU'une réclamation en dommages-intérêts de l'ordre de 275 000 \$, représentant le préjudice matériel et moral allégué par 17 anciens employés de l'ex-Ville de Hull en ce qui concerne les montants qui ont pu leur être erronément communiqués au moment de la décision de prendre leur retraite, est actuellement pendante ou susceptible de le devenir;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de régler ces réclamations de dommages-intérêts pour un montant total de 164 278 \$ à être réparti entre les réclamants au pro rata de leur réclamation respective;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des procureurs représentant la Ville dans ce dossier à l'effet que le paiement du montant en question constitue une solution équitable à ce litige, dans le meilleur intérêt de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des finances à payer la somme de 164 278 \$ aux 17 réclamants, au pro rata de leur réclamation respective en dommages-intérêts, mais seulement sur signature, par chaque réclamant, d'une quittance finale et totale en faveur de la Ville, avec renonciation à tout recours présent ou futur relatif à leur réclamation.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme maximale de 84 287 \$ à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Hull, au poste budgétaire 05-99120 et la somme de 79 991 \$ sera puisée à même le poste budgétaire 02-13510-991 afin de financer le paiement des sommes dues aux employés. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13100	84 287 \$		Surplus non affecté // réguliers/non-syndiqués
13510-991		84 287 \$	Adm.- régimes de retraite // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

MME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif